Les pharmaciens québécois vont bientôt administrer et prescrire des vaccinations

Abderrahim DERRAJI - 2019-06-16 20:23:10 - Vu sur pharmacie.ma

L'Ordre des pharmaciens du Québec se réjouit du dépôt de la loi 31 qui autorisera les pharmaciens à administrer et à prescrire des vaccinations à leurs patients. «L'objectif n'est pas de transformer les pharmacies en centrales de vaccination, mais de profiter de la présence du patient vulnérable pour lui proposer d'y recourir sur place. Cette mesure intensifiera la collaboration entre les pharmaciens et les autres professionnels de la santé, et apportera une offre complémentaire à celle déjà offerte dans beaucoup de pharmacies, par des infirmières», souligne Bertrand Bolduc, président de l'Ordre. Ce texte de loi permet également aux médecins de demander une consultation aux pharmaciens afin de revoir la médication et de cesser certains médicaments au besoin. Il autorise les pharmaciens à ajuster et à prolonger les ordonnances de tous les prescripteurs, y compris les médecins exerçant hors du Québec. D'après un communiqué de l'Ordre, d'autres modifications de nature réglementaire sont actuellement à l'étude. Les pharmaciens pourront sous certaines conditions traiter des patients. Des dispositions légales qui permettront de faciliter l'ajustement d'ordonnances ainsi que la collaboration avec les médecins sont également en discussion. «L'ouverture est bien présente au Collège des médecins du Québec, notre partenaire principal dans le dossier, et nous avons une volonté commune de développer des modèles de pratique et de collaboration qui pourront bien servir les Québécois. Le pharmacien est formé pour en faire davantage et améliorer l'accès aux soins de santé à la population. Nous espérons en venir avec des propositions bien concrètes dans les prochains mois», a déclaré Bertrand Bolduc.